



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE  
**MAIRIE de JAUJAC**  
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : [mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)

Site : <http://www.jaujac.fr>

**Compte Rendu du conseil municipal**  
**Du 13 Février 2017**

**1 – Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente – Budget général**

L'article 1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2016 à 526 142 € (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette partie capital »).

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, le Conseil Municipal autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite des crédits suivants :

- compte 20 : **2 000 Euros**
- compte 21 : **20 000 Euros**
- compte 23 : **50 000 Euros**

Les crédits votés seront repris au budget primitif 2017.

**2° Demande de fonds de concours « Aménagement de village » à la Communauté de Communes**

Le Maire rappelle :

- que la communauté de Communes peut financer à la hauteur de 25 000 Euros les travaux d'aménagement de village.
- que le projet d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte qui consiste en la réhabilitation de la voirie et des trottoirs s'élève à la somme de 208 736 €.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

* Fonds de concours (CdC)	:	25 000 Euros
* Autofinancement	:	183 736 Euros

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Communauté de Communes pour un montant de 25 000 Euros et s'engage à inscrire au Budget Primitif 2017 les sommes nécessaires au financement de l'opération.

**3° Demande de subvention « dotation de soutien à l'investissement des communes » pour la rénovation thermique du bâtiment Sportissage.**

L'article 159 de la loi de finances pour 2017 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes.

Le projet de rénovation du bâtiment « Sportissage » peut être éligible à cette dotation.

Le maire rappelle :

- le projet de rénovation du bâtiment « Sportissage » qui consiste en l'isolation thermique des combles et du bâtiment par l'extérieur, le remplacement des menuiseries.

- le coût du projet qui s'élève à 135 983 € H.T et qu'une subvention DETR de 30 % a été sollicitée pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

Subvention DETR 2017 (30% sollicité) :	40 795 €
Subvention DSIL 2017 (25% sollicité) :	33 996 €
Autofinancement (45 %) :	61 192 €

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 25% au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

#### **4° Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes**

Les budgets annexes : eau – assainissement- caisse des écoles n'ayant pas leurs propres personnels, les agents du budget général sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général.

Le Conseil Municipal décide de l'affectation des charges de personnel, pour l'année 2017, suivante :

##### **Budget Caisse des Ecoles**

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	100 %
	BATAILLE Pascaline	50 %
	MALOSSANNE Roselyne	100 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique PPAL	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	WARHEM Marie-Lou	15 %
	GANDON Lisa	10 %
Contrat aidé	CHAREYRE Sylvie	100 %
Animateurs Instituteurs	Intervenants RS	100 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %
Cantine	Cuisinier	100 %

##### **Budget annexe Eau**

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	30 %
Adjoints techniques	SCHENCK Mathieu	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

##### **Budget annexe Assainissement**

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	10 %
Adjoints techniques	SCHENCK Mathieu	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

### 5° Tarifs de location de Castrevieille

Les travaux d'aménagement des salles du Château de Castrevieille étant terminés, le Conseil Municipal décide :

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, les tarifs suivants :

	Particuliers		Association de la commune	
	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine
Salle de Castrevieille + Salle des Arts + Salle du Tanargue	150 €	80 €	80 €	50 €
Salle des Arts	50 €	30 €	20 €	20 €

- la mise à disposition gratuite des salles et des équipements aux associations de la commune de JAUJAC, une fois par année, dans l'exercice normal et habituel de leurs activités.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité